

Séminaire de maîtrise BCM-6001 Séminaire de doctorat BCM-8000

1. OBJECTIFS

Toute personne oeuvrant dans le domaine de la science aura éventuellement à présenter les résultats de ses recherches devant un auditoire. Sachant que ce type d'habileté s'acquiert de façon privilégiée par la pratique, l'objectif principal de ce cours est de permettre aux étudiantes et aux étudiants d'exposer les résultats de leurs travaux de recherche dans le cadre de séminaires. Suite à la présentation de ces séminaires, une évaluation critique des points forts et des aspects à améliorer sera communiquée à chaque étudiante et étudiant.

Le second objectif vise à inciter les étudiantes et les étudiants à développer un esprit critique vis-à-vis d'une information scientifique qui leur est transmise.

2. MÉTHODOLOGIE

Chaque participante et participant devra présenter un séminaire (30 minutes pour la maîtrise) et (50 minutes pour le doctorat) sur son sujet de recherche. Cet exposé sera suivi d'une période de questions (10 minutes). Les participantes et participants seront invités à prendre part à la période de questions de tous les séminaires.

Chaque participante et participant devra aussi préparer un résumé (environ 500 mots, marges : 1 po x 1 po; police : times 12 points; incluant : 1-Titre..., 2-par..., 3-sous la direction de..., 4-sous la codirection de...) de sa présentation et le remettre en format

électronique à votre agente de gestion des études responsable des études supérieures :

La date de remise du résumé est fixée au début de la session. Un courriel est adressé à toutes les étudiantes et les étudiants inscrits pour les inviter à une rencontre d'information.

3. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Chaque séminaire est évalué par des examinatrices et des examinateurs selon une série de critères portant sur le contenu de la présentation (Introduction, Méthodes utilisées, Résultats, Discussion et Conclusion), les réponses aux questions, la qualité du matériel visuel ainsi que la communication orale et visuelle.

4. SYSTÈME DE NOTATION

Une note (P [passage] ou R [reprise]) est attribuée. L'obtention d'une note P exige :

- i) une note supérieure ou égale à 36/60 pour la portion *Fond de la présentation*; et
- ii) une note supérieure ou égale à 24/40 pour la portion *Forme de la présentation*.

Si plus d'une examinatrice ou d'un examinateur note l'une ou l'autre des sections de la présentation (le fond et la forme) en deçà de la note de passage, l'étudiante ou l'étudiant se verra attribuer la note R et devra reprendre le cours *Séminaire* à une session ultérieure.